

COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX PARCOURSUP
Rentrée universitaire 2020 / 2021

Vu le code de l'Éducation ;

Vu les dispositions de la Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) ;

Le Président de l'Université Le Havre Normandie arrête :

Article 1: La commission d'examen des vœux Parcoursup de la L1 Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Anglais pour la rentrée universitaire 2020/2021, est présidée par

Mme HAMEL Marie – Professeur agrégée

Article 2 : la commission est composée des **2** autres membres suivants :

NOM, PRENOM	FONCTION
LE BORGNE Mylène	Professeur certifiée
SMITH Dominique	Professeur agrégée

Article 3 : Les modalités et critères d'examens des candidatures, susceptibles d'être communiqués sur demande suite à la décision du Conseil constitutionnel du 03 avril 2020, sont les suivants :

L'évaluation des compétences s'appuiera sur une combinaison d'éléments, à savoir :

- une moyenne des notes obtenues, en 1ère (trois trimestres) et en terminale (deux trimestres) dans les matières suivantes, si elles ont été suivies par le candidat : dans les enseignements spécifiques - français, anglais, littératures, autres langues vivantes, histoire, géographie, philosophie, et dans les enseignements de spécialité et enseignements facultatifs - arts, langues et cultures, langues anciennes le cas échéant, culture scientifique.
 - le classement du candidat dans sa classe,
 - les résultats obtenus au baccalauréat en français,
 - les avis et appréciations portées sur la Fiche Avenir,
 - le projet de formation de l'élève,
 - toute expérience pertinente indiquée dans l'onglet "Activités et centres d'intérêts" du candidat et dûment justifiée : séjours à l'étranger, investissement dans des projets locaux à visée internationale, engagement dans la vie sociale, associative ou culturelle, etc.,
 - en plus des pièces obligatoires, fournir des certificats de langue le cas échéant.
- Pour les réorientations, les résultats du baccalauréat et des formations post-baccalauréat seront aussi considérés.

LE HAVRE, le 06/05/2020
Le Président de l'université
Pascal REGHEM